

Convention Chèque Cadeau Sarlat Périgord Noir *Le Chèque Cadeau 100% local*



Le chèque cadeau Sarlat Périgord Noir est commercialisé auprès des entreprises, comités d'entreprise et collectivités pour être dépensé par les salariés dans les commerces de la communauté de commune Sarlat Périgord Noir, engagés par l'acceptation de la présente convention.

Entre Avenir Sarlat,

Association des commerçants de Sarlat représentée par Jérôme NEGREVERGNE,

Place Marc Busson, 24200 SARLAT

Tél. 06 72 46 89 28 - E-mail : contact@avenirsarlat.fr

Siret 442 978 771 00024 - APE 94599Z

Et Le commerçant

Raison sociale :

Enseigne :

Activité : Code APE :

N°de Siret :

Représenté par M. / Mme : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. : Mobile :

E-mail :

Le commerçant fait officiellement partie du réseau Chèque Cadeau Sarlat Périgord Noir dès la signature de cette convention et est inscrit sur la liste des commerces remise aux détenteurs des chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir.

Article 1 : Fonctionnement des Chèques Cadeaux

Les chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir sont cumulables et valables jusqu'à leur date de validité. Le commerçant n'est pas tenu de rendre la monnaie.

Le commerçant s'engage à afficher la PLV distribuée et à suivre la procédure suivante lorsque le client lui règle ses achats par chèques cadeaux :

1. **Contrôler la validité** du ou des chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir (une tolérance de 2 mois est acceptée).
2. **Tamponner les chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir** au dos, avec son cachet commercial (afin d'éviter une réutilisation frauduleuse) pour le remboursement auprès d'Avenir Sarlat.
3. **Remplir le bordereau de remise de chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir** (un modèle vous sera fourni).
4. **Conserver impérativement les talons et envoyer (lettre suivie ou en recommandé conseillé) ou déposer les chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir perçus** avec le bordereau de remise de chèques rempli à : Avenir Sarlat, Place Marc Busson 24200 Sarlat.

Article 2 : Participation aux frais de gestion

Lorsque Avenir Sarlat effectue un remboursement, le commerçant accepte les conditions financières de cette opération, à savoir une retenue pour commissions de 3% (Adhérent Avenir Sarlat) ou 7% (Non-Adhérent) pour les frais de gestion sur la valeur des chèques cadeaux dépensés en magasin.

Article 3 : Modalités de remboursement des chèques cadeaux

Toutes les demandes reçues par Avenir Sarlat, avant le 10 du mois, **seront traitées au plus tard pour la fin du même mois**. Avenir Sarlat fournira au commerçant un modèle de bordereau de remise de chèques. Avenir Sarlat s'engage, suivant les justificatifs présentés, à rembourser le montant des chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir effectivement perçus, moins les frais de gestion (voir article 2) qui feront l'objet d'une facture. Le remboursement s'effectue par virement bancaire.

Article 4 : Charte de bonne conduite

Afin que le système fonctionne dans les meilleures conditions pour les commerçants participants, mais aussi pour les entreprises, les salariés et Avenir Sarlat, le commerçant signataire de la présente convention s'engage à ne pas refuser les chèques cadeaux, sauf restrictions particulières. Dans ce cas **le commerçant est tenu d'en informer sa clientèle par un écriteau visible dans le commerce**.

Article 5 : Durée de la convention

Le commerçant participe à l'opération chèques cadeaux Sarlat Périgord Noir dès la signature de la présente convention. Cette convention sera reconduite tacitement par période d'un an, sauf dénonciation, par lettre recommandée 3 mois avant la date prévue du départ, par l'une ou l'autre des parties.

Avenir Sarlat se réserve le droit d'exclure tout commerçant qui ne respecterait pas la présente convention.

Cette exclusion sera prononcée par décision motivée, si quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, le commerçant n'a pas fait connaître les raisons de l'inexécution de ses obligations contractuelles, ou si les ayant fait connaître, Avenir Sarlat les considère comme n'étant pas exonératoires de sa responsabilité.

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu à Avenir Sarlat, Place Marc Busson - 24200 SARLAT.

Avenir Sarlat

représentée par Jérôme NEGREVERGNE

à..... le.....

Fait en 2 exemplaires - Cachet et signature

Lu et approuvé